

LA RÉVOCATION DE L'ADOPTION

La révocation de l'adoption est l'action par laquelle un juge annule une adoption.

Qui peut faire la demande de révocation ?

L'adopté :

L'enfant qui a été adopté peut faire la demande s'il a plus de 18 ans.

Le Procureur de la République :

Il peut demander la révocation d'une adoption lorsque l'enfant adopté à moins de 18 ans.

L'adoptant :

C'est la personne qui a adopté l'enfant. Il peut aussi demander l'annulation de l'adoption.

Les père et mère qui ont donné naissance à l'enfant :

ils peuvent aussi demander l'annulation de l'adoption.

Les membres de la famille :

Mais il faut que le membre de la famille soit proche de l'enfant par le lien de sang. Ainsi, après les cousins (enfants de l'oncle ou de la tante), on suppose que les autres membres ne sont pas proches de l'enfant. Ils ne peuvent pas faire la demande de révocation de l'adoption.

Exemple : Koffi a 22 ans. Il avait 13 ans lorsqu'il avait été adopté par Komi et Afi. Il désire aujourd'hui mettre fin à l'adoption. Sa demande peut aboutir, car il a plus de 18 ans.

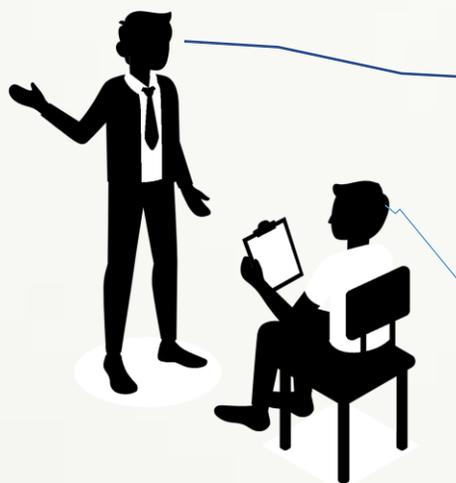
Exemple : Nadim a adopté Koudou. Nadim a un frère qui s'appelle Milou. Milou veut mettre fin à l'adoption de Koudou. Il a adressé la demande au juge. Sa demande a été rejetée, car ce n'est pas lui qui a adopté Koudou.

Exemple : Fakir a adopté Adam, parce que les parents qui ont donné naissance à Adam sont morts. Joujou, l'oncle d'Adam, est arrivé des USA. Il veut mettre fin à l'adoption. Sa demande sera acceptée, car Joujou est un parent proche de Adam.

Quand peut-on demander la révocation de l'adoption ?

On peut demander la révocation de l'adoption quand il existe des motifs sérieux.

Exemple : Le couple Kodjo et Abla a adopté Ahoefa. Ahoefa est une petite fille âgée de 2 ans. Après un an, Abla eu son propre fils. Depuis ce moment elle a commencé à maltraiter Ahoefa. Dans ce cas, une demande de révocation peut se faire.



N.B : La révocation n'est possible que pour l'adoption simple. Sa conséquence est de mettre fin à tous les avantages et obligations que l'adoption entraîne.